

Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)

Sont à désigner : **2 maires titulaires**)

Durée du mandat : 5 ans

Fréquence des réunions : 3 réunions par an

Rôle de cette instance :

Le CODAMUPS-TS a pour mission de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

Désignation AMF 29 en 2020

Titulaires
M. Patrick BERTHELOT Maire de Crozon
Mme Anne Catherine LUCAS Maire de Lanmeur

Mise à jour : 13 septembre 2021